



Retirer la garde de mon enfant a son pere

Par **celine54**, le **22/07/2010** à **20:57**

Bonjour, rnje souhaiterai retirer la garde de mon enfant a son pere pour les causes qu il se drogue vole des carte bleu etc...rnil na pas de lit pour le recevoir et pas de chambre etan deja passer au tribunal jai eu la garde et lui la le 1 3 5eme weekend et la moitier des vacances je souhaiterai lui retirer totalement que doit je faire svp rnlmerci

Par **Marion2**, le **22/07/2010** à **22:01**

Bonsoir,rnrnIl faut que vous contactiez à nouveau le Juge aux Affaires Familiales par courrier recommandé AR.rnUn avocat n'est pas nécessaire, mais conseillé.rnrnRenseignez-vous si pouvez bénéficier de l'Aide Juridictionnelle. rnRetirez un dossier de demande d'AJ, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ auprès du greffe du Tribunal de Grande.rnrnEssayez d'avoir des preuves du comportement du père (ou tout du moins quelques témoignages écrits).rnrnBon courage.

Par **celine54**, le **23/07/2010** à **11:02**

jai des personnes qui vont me faire des attestations pour lavocat jen ai pris g rdv mardi